

invoquer la haute justice de V. & M. vous prie, Sire, de daigner me faire obtenir la réparation due à mon honneur en faisant justice des calomnies dont il a été l'objet.

V. & M. dans sa haute sagesse, connaît assez combien il est essentiel aux fonctionnaires publics, surtout à ceux qu'Elle a établis à l'étranger, que leur caractère public soit exempt de tout soupçon de blâme et de reproche, et que la considération dont ils ont un besoin indispensable reste toujours parfaite et intacte. Le Gov.^t R. en soumettant tous les actes en général de ma conduite à une enquête spéciale publique et rigoureuse d'un délégué sur la dénonciation d'un individu mal famé qu'il m'avait ordonné lui-même de renvoyer du pays, et en me laissant jusqu'à présent sous le poids d'une accusation qui a revêtu toutes les formes les plus perfides m'a placé dans la position la plus fautive malgré la justification franche & étendue que je me suis empressé de soumettre à son délégué.

Il est certainement notoire qu'en sollicitant l'honneur de servir V. & M. comme Son Consul Général en ces pays, je n'ai été mu par aucune vue d'intérêt personnel, et que je n'ai eu d'autre but que de consacrer mon zèle, mes efforts, les relations étendues et intimes que j'entretiens depuis long temps dans le pays et la bienveillance dont on m'honore le Prince, au bien du service et à l'avantage des intérêts qui m'ont été confiés. Il est facile à constater en outre que je n'en retire absolument aucun profit les modestes revenus de la Chancellerie étant absorbés

et au delà, par les frais de représentation de bureau, et par les appointements des divers Employés, etc. Bien loin de là la majeure partie des droits de Chancellerie pour les affaires judiciaires n'a été depuis l'installation de ce Consulat Général ni exigée ni payée.

Je crois avoir suffisamment justifié ma gestion consulaire des accusations qu'on lui a intentées. V. & M. dont les sentiments paternels et l'équité sont reconnus, n'aura sans doute pas de peine à sentir combien il doit m'être douloureux dans mes dernières années et en retour des peines sans nombre que je me donne pour assister mes administrés et leur être utile, de me voir attaqué dans ce que j'ai de plus cher et en butte aux traits de la calomnie la plus affreuse de la part de quelques gens sans aveu.

Tous le monde sait que conjointement à mes frères, je n'ai cessé de faire toutes sortes de sacrifices pour la commune patrie avant même qu'elle eût le moindre espoir de son heureuse régénération. Avant la lutte, j'ai consacré des sommes considérables à la propagation des lumières parmi mes compatriotes, soit en concourant à la publication et édition des ouvrages, qui dans notre langue sont les plus propres à répandre l'instruction, soit en fournissant à une foule de jeunes gens les moyens de faire & compléter leurs études dans les meilleures universités de l'Europe. Pendant la lutte j'ai fourni des secours en hommes, en armes, en argent. Après la lutte, je n'ai cessé de contribuer par tous les moyens en mon pouvoir à la prospérité de la Grèce soit par mes propres dons, entre autres une bibliothèque

qu'on leur présentait toutes faites et qui seulpici dont la
très grande majorité sont des gens de peine & ignorans
signaient soit par pure imitation, soit sans en savoir
eux mêmes des motifs, ainsi que j'ai eu diverses occa-
sions de le constater alors comme par la suite. M.
Woinestko entama en outre une correspondance
assez volumineuse avec moi, et fort de mon immo-
cence et de la droiture des sentimens et des intentions
qui m'ont toujours animé, je me fis aucune difficulté
de lui fournir toutes les explications, éclaircissements
et renseignements qu'il exigea en les appuyant des
pièces authentiques et actes existans aux archives
du Consulat, ainsi que des dossiers des affaires juridi-
ques relatifs à chaque plaignant. Cette correspondance
doit exister au Ministère et sa seule inspection
suffira, je me flatte pour détruire les accusations aussi
vagues que hasardées et mensongères que quelques
individus obscurs & sans aveu ont lancés contre moi.

En résumé la mission de M. Woinestko et
plus encore la manière dont elle a été exécutée n'a
eu d'autre résultat que de compromettre la dignité de
ce Consulat Général en encourageant les intrigans
et les esprits turbulens et mécontents, et en portant
atteinte à mon caractère public. Les espérances de
plusieurs individus qui par ambition, avidité, ou
amour propre désirent occuper mon poste, ont trouvé
un nouvel aliment, et depuis lors chaque Courrier qui
arrive ici, apporte la nouvelle de ma destitution et ce
bruit s'accrédite généralement avec la plus grande
facilité par les loins et les menées de ceux qui y ont
intérêt. Cette situation n'étant plus tolérable, je viens
invoyer

de la valeur de 150 mille francs, plus deux mille tallaris d'Espagne pour près de la même jusqu'à Athènes, le don de deux terres, Calivia et Solaki, sises dans l'épararchie de Samia qui sont encore en litige, & après ma mort appartiendront au Govt., le don de 300 vaches celui d'une caisse de Livres pour l'instruction de la jeunesse et l'envoi d'une somme d'argent à Mons.^r Coletti, Ministre de V. M. à Paris pour être distribuée aux jeunes Etudiants Grecs dans cette capitale, etc., Soit en ne cessant d'exciter l'esprit public et le patriotisme de mes compatriotes ici en les engageant à des souscriptions et à des dons volontaires en faveur des établissemens publics les plus utiles de la Grèce. Dans le service dont j'ai l'honneur d'être chargé, je m'épargne ni soins, ni patience, ni douceur, ni conciliation pour assister mes administrés, et terminer les différends qui s'élèvent entr'eux, ni courses, ni démarches et fatigues personnelles de tout genre pour faciliter et faire réussir leurs affaires auprès des Autorités Locales.

Si V. M. croit que toute autre personne à ma place pourrait être plus utile que je ne le suis au bien et à l'intérêt de ses sujets résidans ou de passage dans ces contrées, je suis prêt à me soumettre à Sa Volonté Royale; ma position personnelle ici n'en souffrira pas, je ne regretterais que de ne pouvoir plus être à même de la servir, mais je demande avant tout de la haute justice de V. M. la réparation qui est due à mon honneur & à mon Caractère qui ont toujours été ce que j'ai de plus cher, et qui restent jusqu'ici si indignement & si impunément outragés.

Supplie

Supplie enfin spécialement V. M. de ne plus différer
de me faire connaître sa haute et Royale décision sur
l'accusation qui m'a été intentée, et si elle daigne
comme j'en ai l'heureux espoir, fort de ma conscience,
agréer ma justification, qu'il lui plaise d'en
ordonner la publication.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté

etc, etc, etc.

signé. C. Sakellario

Bucarest le 2/14 Octobre 1841. —

de prendre immédiatement les informations les plus scrupuleuses sur l'affaire, et enfin en étant rendu moi-même à Galatz, j'y terminai sur les lieux l'enquête dont j'avais été chargé et dont le résultat a été des plus favorables à M. Dero, en démontrant jusqu'à l'évidence la fausseté de l'accusation qui ne lui avait été au reste intentée que par trois individus, dont la mauvaise conduite était notoire, et notamment un certain Charalambo Sakellariadis, exerçant la profession de cabaretier et un certain Antoniou Andreou, le troisième était un sujet Ottoman. M. Dero n'avait fait au reste que ce qui son devoir et le maintien du bon ordre et de la sûreté publique lui prescrivaient en se conformant aux dispositions des lois à l'égard de ces individus qui malgré le rapport que j'adressai dûment dans le temps au Ministère sur le résultat de l'enquête, ne cessèrent d'importuner le Ministère de leurs vaines clameurs et de toutes sortes de plaintes dénuées de tout fondement.

Le nommé Charalambo Sakellariadis ne tarda pas à venir à Bucarest où il se mit à faire l'avocat, et bientôt sa conduite scandaleuse, son insolence, ses violences journalières, ses continuelles disputes, ses faux témoignages, les voyes de fait auxquelles il se porta, et celles qu'il subit, tantôt battant et tantôt battu, excitèrent l'indignation générale et soulevèrent contre lui une infinité de plaintes. Cet individu abusant de mon indulgence et en dépit de mes exhortations toutes paternelles alla même jusqu'à attaquer et insulter les officiers

du Consulat Général. Dans le courant de l'année 1839 la Police insista officiellement pour qu'il dit Sakellariadis fut expulsé du pays, et malgré que j'aie fait tous mes efforts pour assoupir cette affaire, je dus sur les notes reiterées de la Police en référer au Ministère et par suite de son autorisation datée du 20 Avril 1839 N. 1549, le dit Sakellariadis dut quitter le pays pour ne plus y revenir.

Cet individu arrivé à Constantinople s'empressa de faire insérer dans une feuille grecque de cette ville, un article en forme de libelle diffamatoire et contenant les invectives les plus grossières contre ma personne et les employés du Consulat Général, ainsi que toutes sortes de Calomnies et d'accusations mensongères dirigées tant contre ma gestion consulaire que contre ma vie privée. Arrivé en Grèce, il entreprit dans le même but la rédaction d'un libelle périodique dans lequel il continua de vomir contre ma personne et les autres employés les injures les plus dégoûtantes et les calomnies les plus hardies. Sans essayer aucune poursuite pour ces outrages publics, faits au caractère et à l'honneur d'officiers de V. & M. Enhardi probablement par l'impunité, il osa présenter à V. & M. une pétition contre moi dont le fond est aussi répréhensible que la forme, et où tant on son nom qu'en celui de divers individus de Bucarest de différentes nations, dont il se disait le fondé de pouvoirs quoiqu'il n'ait point présenté leurs mandats, il se livra de tous les côtés et de toutes les exactions, impudences et injustices imaginables, et de là s'arrogeant les fonctions d'accusateur

public. il attaqua ma gestion consulaire contre laquelle
il lança toutes les imputations que la méchanceté, la
perversité et la calomnie la plus noire purent lui suggérer.
A la suite de cette requête V. M. se plut à ordonner
qu'une enquête fut faite sur les griefs de Sakellariadis
contre moi.

J'ignore quelles instructions particulières
M^r le Major Ubinesko, envoyé ici à cet effet par le
Gouv. R. pouvait posséder, n'ayant eu connaissance
que d'un ordre du Ministère qu'il me remit et qui ne
concernait que la plainte personnelle de Sakellariadis.
il est de fait que M^r Ubinesko me soumit à une enquête
générale sur toute ma conduite, et invita par une publi-
cation tous ceux qui auraient à se plaindre de moi à se
présenter à lui pour l'examen de leurs griefs. Il n'en
fallait pas autant pour donner naissance à une foule
d'intrigues tant de la part de quelques mécontents
comme il s'en trouve toujours et partout, que de la
part de diverses personnes qui dans des vues d'intérêt
particulier convoitaient depuis quelque temps la place
de Consul Général et l'on vit bientôt publiquement
divers menaces, en tête desquels un certain Stéfano,
ex-huissier du Consulat que j'avais été obligé de con-
gédier pour cause de mauvaise conduite et un certain
Jean Fotara qui le Divan Criminel ~~avait~~ condamné
à un emprisonnement de trois ans et qui par mon
intervention avait obtenu sa grâce de la clémence du
Prince, et un S^r Reimetre Arghyriadi, sujet
Ottoman au service de M^r G. Bellio, courir de
porte en porte et de boutique en boutique, excitant
les sujets hellènes à signer des pétitions contre moi

qu'on

Copie.

180

A Sa Majesté Othon 1^{er} Roi de la Grèce.

Sire !

Les importants devoirs dont V. M. a bien voulu me charger en me nommant Son Consul Général dans les deux Principautés de Valachie et de Moldavie d'un côté et de l'autre les atteintes portées à la dignité du caractère public dont Elle m'a revêtu en cette qualité, les imputations calomnieuses & outrageantes, qu'on n'a cessé de lancer contre mon honneur et ma délicatesse m'imposent le devoir de déposer respectueusement aux pieds du trône de V. M. l'humble exposé suivant :

Simultanément à l'établissement du Consulat Général à Bucarest en 1835, M^r P. Dénio fut nommé Vice Consul à Salatz et je m'empressai dans le temps de donner tous mes soins à son installation, comme successivement à celle de M^r Miltiade Nanos au Consulat de Jassy et de M^r J. Bolispario au V. Consulat d'Braila. A peine étais je parvenu à m'acquitter heureusement de cette partie essentielle de mes attributions que des plaintes commencèrent à être portées contre M^r Dénio, et des requêtes adressées par les plaignants à la Mission de V. M. près la Porte Ottomane et au Ministère des Affaires étrangères. Ces requêtes m'ayant été renvoyées avec ordre d'examiner la conduite du Vice Consul, j'en m'empressai de